

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1880.

Crédit spécial de 4,000,000 de francs pour la continuation des travaux  
du Palais de Justice en construction à Bruxelles.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Les crédits mis à la disposition du Gouvernement, pour la construction du Palais de Justice de Bruxelles, s'élèvent à . . . . . fr.	25,900,000
La province de Brabant a versé . . . . .	2,020,000
La ville de Bruxelles est intervenue à concurrence de . . . . .	4,000,000
Total. . . . . fr.	31,920,000

Les dépenses faites s'élevaient au 31 décembre 1879 à fr. 31,314,484-06.

Les tableaux ci-joints donnent le relevé des sommes allouées et des sommes payées pour la construction du Palais.

M. l'inspecteur général Wellens m'a transmis l'indication, détaillée ci-après, des travaux qu'il se propose d'exécuter dans le courant de la campagne prochaine; en regard de chaque article figure l'estimation approximative de la dépense projetée :

1° Continuation des rampes . . . . . fr.	750,000
2° Construction du perron d'entrée, remblai et pavage de la place . . . . .	350,000
3° Continuation des travaux de construction du dôme . . . . .	950,000
4° Ravalement et sculpture . . . . .	400,000
5° Travaux divers en maçonnerie à l'intérieur . . . . .	50,000
6° Travaux de plafonnage . . . . .	300,000
7° Travaux de menuiserie . . . . .	300,000
8° Travaux de marbrie . . . . .	250,000
9° Travaux divers, glaces, vitrine, etc. . . . .	220,000
Fr.	3,570,000

	D'autre part . . . . . fr.	3,570,000
10° Calorifère . . . . .		650,000
	Total. . . . . fr.	4,220,000
Pour personnel et dépenses diverses . . . . .		80,000
	Ensemble. . . . . fr.	4,300,000

Il ne reste actuellement disponible qu'une somme de fr. 439,898-20, dont il faut encore déduire le coût de certains travaux commandés ou en cours d'exécution qui ne sont pas compris dans le détail ci-dessus.

Un crédit de 4,000,000 de francs sera nécessaire pour assurer le service de la campagne prochaine.

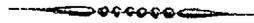
J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi allouant ce nouveau crédit spécial à mon département pour la continuation des travaux du Palais de Justice en 1880.

J'aurai à présenter, avant la fin de la session, une nouvelle demande de crédit pour l'ameublement et l'éclairage des locaux du Palais. Je n'ai pas encore reçu les devis, qui vous seront soumis en même temps que cette demande.

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport de M. l'Inspecteur général Wellens, sur l'ensemble des travaux exécutés en 1879.

*Le Ministre de la Justice,*

J. BARA.



PROJET DE LOI.

---

 Léopold II,

ROI DES BELGES.

Et tous présents et à venir, saluo.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de quatre millions de francs (fr. 4,000,000) pour la continuation des travaux du Palais de justice en construction à Bruxelles, en 1880.

## ART. 2.

Ce crédit sera couvert par une émission de titres de la dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor, dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

*Le Ministre de la Justice,*J. BARA.

---

*A Monsieur le Ministre de la Justice.*

Bruxelles, le 27 janvier 1880.

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

J'ai l'honneur de vous envoyer mon rapport annuel sur l'ensemble des travaux exécutés en 1879, pour la construction du nouveau palais de justice de Bruxelles.

Ainsi que vous le savez, Monsieur le Ministre, cette année a été douloureusement marquée par la mort de M. Poelaert, l'architecte auteur de ce beau monument : il a succombé à la maladie contractée par la fatigue du travail surhumain qu'a exigé de lui la création d'une œuvre aussi importante.

Vous avez bien voulu rendre un hommage éclatant aux talents de M. Poelaert en décidant que, d'une manière quelconque digne de ce grand artiste, il convenait que le monument rappelât sa mémoire.

Les travaux de construction du palais de justice ont continué à marcher avec une grande activité pendant la campagne de 1879. Ils ont donné lieu à une dépense totale de . . . . . fr. 4,194,586 »

Les travaux exécutés antérieurement ont coûté. 22,162,269 56

Et les dépenses faites pour l'établissement du calorifère se sont élevées à . . . . . 212,563 42

Ce qui fait ensemble. . . . . fr. 22,374,852 98

Ainsi la somme totale dépensée pour travaux au 31 décembre 1879 est de. . . . . fr. 26,569,418 98

De même que dans mon rapport précédent, j'ai divisé les travaux de grosse construction en trois sections :

Le palais proprement dit ;

Le dôme ;

Les terrasses et rampes de raccordement.

**Palais**

La grosse construction du palais peut être considérée comme étant entièrement achevée. Ainsi que le relate mon rapport du 13 octobre dernier, n° 1899, le portique central de la façade principale a été terminé entièrement pendant la dernière campagne. Aucun mouvement sensible ne s'est produit au décalement du plafond en bandeau de ce portique. On s'occupe en ce moment du ravalement des moulures et des divers travaux d'ornementation, qui doivent y être effectués, ainsi qu'aux parties centrales des deux façades latérales.

Les travaux de plafonnage, de menuiserie et de marbrerie avancent aussi très

activement, comme l'indiquent les plans annexés à ma lettre du 6 décembre 1879, n° 1947.

Pendant la dernière campagne, le stylobate du dôme a été construit : quant aux longerons prévus, ils seront entièrement achevés dans le courant du mois de février prochain ; ils l'eussent été déjà, sans l'hiver précoce et rigoureux qui a entravé la marche de ces travaux.

Dôme.

L'avant-projet du dôme a été complètement revu et les nouvelles études sont terminées. L'entreprise a reçu tous les plans nécessaires à la commande des matériaux qui doivent entrer dans le soubassement du dôme ; c'est-à-dire de tous les travaux à exécuter entre la cote de 87<sup>m</sup>,80 et la cote de 103 qui correspond à la base du premier ordre des colonnes.

J'espère que tous les travaux de grosse construction qui restent à faire, y compris le couronnement en cuivre, pourront être exécutés en deux campagnes : ils seraient terminés dans ce cas en 1881.

Le projet de décoration de la salle des pas-perdus et de la coupole est à l'étude ; j'aurai l'honneur de vous le soumettre aussitôt qu'il sera achevé avec une estimation détaillée de la dépense.

Votre département est saisi en ce moment du projet des rampes de raccordement à construire pour relier la rue des Minimes à la place du Palais. L'approbation de ce projet est subordonnée à une emprise à faire sur le jardin de l'hôpital militaire.

Terrasses et rampes de raccordement.

Je me propose de soumettre prochainement à votre approbation le projet de la balustrade à établir sur toute l'étendue des murs de revêtement qui entourent le palais ; ces travaux pourront être achevés encore cette année.

Le perron à construire devant la façade principale a reçu votre approbation ; les travaux seront entamés aussitôt que le temps le permettra ; ils seront achevés au mois d'août prochain.

Quant au nivellement de la place projetée devant la façade principale, le plan de ces travaux avec une estimation à l'appui vous sera soumis prochainement.

MM. Cattier et Fassin ont complètement achevé les griffons des façades latérales et dans un mois environ M. Bourré compte avoir terminé ceux du portique central de la façade principale. Quant au buste de Minerve à placer au centre de la façade principale, dont l'exécution a été confiée à M. Ducaju, le modèle en est approuvé et les praticiens sont occupés à l'exécuter.

Sculpture.

Ces travaux marchent régulièrement, mais leur exécution est rendue difficile à cause de la dureté de la pierre de Comblanchien.

Ravalements et sculpture.

Toutes les toitures du palais proprement dit sont achevées ; il ne reste plus à exécuter que celles qui sont projetées à la base du dôme ; elles seront faites cette année. Des propositions vous seront bientôt soumises pour l'exécution de ces divers travaux.

Toitures.

**Calorifère.** MM. Geneste et Herscher se sont déjà mis à l'œuvre ; 2000 mètres courants de conduites de vapeur sont placés ; les chaudières prévues sont commandées, ainsi que les machines à vapeur. Le calorifère sera entièrement installé pour l'hiver prochain.

**Eaux et gaz.** Toutes les conduites pour l'alimentation de l'eau, sur tous les points du palais, et pour le gaz sont placées.

**Coût d'exécution.** Vous m'avez exprimé le désir de connaître la somme totale encore à dépenser pour achever entièrement le palais, et j'ai cherché, Monsieur le Ministre, à vous donner ce chiffre, mais je vous prie de vouloir bien me permettre de ne le produire qu'à la fin de la prochaine campagne.

M. l'architecte Carpentier de concert avec M. l'architecte Engels ont procédé à une estimation des travaux restant à exécuter et me l'ont soumise. J'ai examiné et discuté contradictoirement avec eux les divers chiffres qu'ils ont produits et j'ai tout lieu de croire qu'ils ne s'écartent pas beaucoup de la réalité ; mais l'expérience m'a prouvé trop souvent que, dans des travaux aussi exceptionnels que ceux qui restent à exécuter, des estimations basées sur des avant-projets sont exposés à des erreurs et à des omissions : c'est pour ce motif que dans ma lettre du 20 de ce mois, n° 1972, je me suis borné à demander un crédit nouveau pour les travaux à exécuter pendant la prochaine campagne.

Après l'achèvement de ces travaux qui comprendront à peu près toutes les catégories d'ouvrages à effectuer à l'intérieur du Palais, je serai mieux à même d'apprécier les dépenses de toute nature qu'il faudra encore faire pour achever le Palais.

Cependant malgré la réserve que je crois devoir apporter dans l'énoncé de ce chiffre de dépense, je puis vous déclarer, Monsieur le Ministre, que je persiste toujours dans la conviction que j'ai exprimée en terminant mon rapport du 12 juillet dernier, en réponse à celui que M. Le Hardy de Beaulieu a fait à la section centrale de la Chambre de Représentants.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer précédemment, les travaux à exécuter à l'intérieur du Palais sont importants et variés ; leurs prix peuvent varier aussi dans de grandes proportions, suivant la richesse des matériaux employés ou des projets d'exécution. Mais sur tous ces points, mes idées sont fixées aujourd'hui et l'examen des travaux qui sont effectués ou en cours d'exécution, ainsi que des projets approuvés, vous permettent de constater que je me borne, autant que possible, à les mettre en harmonie avec l'ensemble du Palais et sa destination.

*L'Inspecteur général des pont et chaussées,*

(Signé) WELLENS.

---

( 2 )

## RELEVÉ

*des sommes allouées et des sommes payées pour la construction  
du Palais de Justice, à Bruxelles.*

(arrêté au 31 décembre 1879.)

*Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de Justice  
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DATES DES LOIS et des VERSEMENTS EFFECTUÉS.	Par l'Etat.	Par la province.	Par la ville.
1	Loi du 8 septembre 1859. § 15, <i>Moniteur</i> , 253 . . .	2,000,000	»	»
2	— 8 juillet 1865, § 20, — 194 . . .	3,000,000	»	»
3	— 31 mars 1868, § 9, — 96 . . .	1,000,000	»	»
4	Versement fait, le 18 juin 1868. . . . .	»	»	300,000
5	Versements faits en 1868 . . . . .	»	600,000	»
6	Versement fait le 23 juillet 1869 . . . . .	»	»	300,000
7	— le 30 avril 1870. . . . .	»	300,000	»
8	— le 23 avril 1870. . . . .	»	»	200,000
9	— le 23 février 1871 . . . . .	»	»	200,000
10	— — 1872 . . . . .	»	600,000	400,000
11	Loi du 20 mai 1872. <i>Moniteur</i> , 145 . . . . .	975,000	»	»
12	Versements faits en 1873. . . . .	»	»	300,000
13	Loi du 16 août 1873. . . . .	1,500,000	»	»
14	— 17 août 1873. . . . .	25,000	»	»
15	Versement fait le 5 juin 1873. . . . .	»	250,000	»
16	— le 11 août 1873. . . . .	»	»	100,000
17	Loi du 16 mars 1874, <i>Moniteur</i> , 78 . . . . .	1,000,000	»	»
18	Versements faits en 1874 . . . . .	»	250,000	350,000
19	Loi du 21 mars 1875, <i>Moniteur</i> , 82 . . . . .	2,500,000	»	»
20	Versements faits en 1876. . . . .	»	»	250,000
21	— en 1876. . . . .	»	»	300,000
22	Loi du 27 mai 1876, <i>Moniteur</i> , 132 . . . . .	2,500,000	»	»
23	— 6 mai 1877, — 129 . . . . .	2,500,000	»	»
24	Versements faits en 1877. . . . .	»	»	700,000
25	Loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> , 159. . . . .	2,400,000	»	»
26	Versements faits en 1878. . . . .	»	»	300,000
27	Loi du 26 août 1878, <i>Moniteur</i> , 239 . . . . .	1,800,000	»	»
28	Versements faits en 1879, le 10 janvier. . . . .	»	»	200,000
29	— fait le 8 février 1879 . . . . .	»	20,000	»
30	Loi du 4 <sup>er</sup> avril 1879, <i>Moniteur</i> , 94 . . . . .	1,500,000	»	»
31	Versement fait, le 31 mai 1879 . . . . .	»	»	100,000
32	Loi du 24 juin 1879, <i>Moniteur</i> , 177 . . . . .	1,000,000	»	»
33	Loi du 7 août 1879, <i>Moniteur</i> , 321. . . . .	2,200,000	»	»
		25,900,000	2,020,000	4,000,000
			31,920,000	

*Relevé des sommes payées pour l'établissement du nouveau Palais de Justice  
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DIVISION.	DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1879.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans par M. Poelaert . . . . .	7,474 58
2	— pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice.	41,865 40
3	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré . . . . .	2,350,523 60
4	— — expropriées . . . . .	4,047,866 50
5	Indemnités pour délogement à l'amiable . . . . .	42,746 86
6	— — à fixer par le tribunal . . . . .	9,639 82
7	Honoraires des avocats et avoués. . . . .	30,351 25
8	Frais de justice par suite de jugements . . . . .	47,308 82
9	Matériel du bureau des travaux . . . . .	74,728 06
10	Traitement des employés . . . . .	699,397 42
11	Payement aux entrepreneurs . . . . .	26,547,323 95
12	Honoraires de l'architecte. . . . .	444,326 70
13	Achat de modèles-types de pierres, etc. . . . .	36,535 68
14	Remboursement à la ville de Bruxelles, pour déviation d'un égout . . . . .	3,723 22
15	Part contributive de l'État dans la dépense de l'établissement d'une commu- nication entre la rue de la Régence et la rue des Quatre-Bras . . . . .	20,272 50
		31,344,484 06